

ISOLATION	Affectation	Prime			Plafond	Surprimes	Audit
		base	modestes	précaires			
1. Isolation de la toiture							
Par le demandeur Riso ≥ 3,5	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	5 € / m ²	6 € / m ²	7 € / m ²	100 m ² / maison unifamiliale 200 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Non
Par l'entrepreneur Riso ≥ 3,5	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	10 € / m ²	12 € / m ²	14 € / m ²	100 m ² / maison unifamiliale 200 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Non
2. Isolation des murs							
Par l'intérieur Riso ≥ 1,5 + audit	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	20 € / m ²	24 € / m ²	28 € / m ²	120 m ² / maison unifamiliale 240 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
du creux ou de la coulisse Riso ≥ 1,5 + audit	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	10 € / m ²	12 € / m ²	14 € / m ²	120 m ² / maison unifamiliale 240 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
Par l'extérieur Riso ≥ 2 + audit	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	30 € / m ²	36 € / m ²	42 € / m ²	120 m ² / maison unifamiliale 240 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
3. Isolation du sol							
Par la cave Riso ≥ 2 + audit	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	10 € / m ²	12 € / m ²	14 € / m ²	80 m ² / maison unifamiliale 160 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
Sur la dalle Riso ≥ 1,5 + audit	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	27 € / m ²	30 € / m ²	35 € / m ²	80 m ² / maison unifamiliale 160 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
4. Vitrage							
Double vitrage Uw ≤ 2	Logement de plus de 15 ans	45 € / m ²	50 € / m ²	60 € / m ²	40 m ² / maison unifamiliale	Non	Non

Surprime pour les matériaux d'isolation naturels : matériaux constitués de 80% minimum de fibres végétales, animales ou de cellulose, dont la masse volumique ne peut excéder 150 Kg par m³
La prime vitrage est gérée par le Département du logement (cf Prime à la réhabilitation).

	Isolé	En couple, marié ou non
Revenus précaires	≤ 12.000 €	≤ 16.400 €
Revenus modestes	entre 12.000,01 € et 24.100 €	entre 16.400,01 € et 30.100 €
Revenus base	> 24.100 €	> 31.100 €

Prime différenciée en fonction des revenus uniquement pour les personnes physiques pleines propriétaires ou locataires d'un logement.

Revenus = les revenus imposables globalement du demandeur et de son conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle il vit maritalement à la date de la demande, ces revenus étant ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale. En cas de séparation du demandeur entre l'année de référence des revenus et l'introduction de la demande, les revenus pris en considération font abstraction de l'application éventuelle du quotient conjugal. Ces revenus sont diminués de 2.200 euros par enfant à charge.

Tel: 078/15.00.06

NOUVEAUTES DU 1ER MAI 2010